

Délibération N° 1 : Approbation du Compte Financier 2015

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 2221-49 à 2221-53 et R 2221-91 à R 2221-94.

Je vous informe :

- que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier Principal d'Arcachon et que le compte financier conformément à la circulaire du 2 novembre 1985 est un document unique tenant lieu à la fois de Compte Administratif et de Compte de Gestion.
- Que le Trésorier Principal d'Arcachon a transmis à Arcachon Expansion son Compte Financier le **4 mars 2016**.

Je vous propose donc, Mes chers Collègues, d'examiner le compte financier d'Arcachon Expansion concernant les différents budgets pour l'exercice 2015 qui se décomposent ainsi :

DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
----------	----------	-----------

Résultat de l'Exercice 2015

BUDGET PRINCIPAL

<i>Investissement</i>	13 034,58 €	32 226,57 €	19 191,99 €
<i>Fonctionnement</i>	2 587 101,73 €	2 605 146,29 €	18 044,56 €

BUDGETS ANNEXES

Congrès et Réceptif

<i>Investissement</i>	6 639,08 €	29 977,84 €	23 338,76 €
<i>Fonctionnement</i>	2 056 024,45 €	1 975 794,02 €	- 80 230,43 €

Animations

<i>Investissement</i>	0 €	0 €	0 €
<i>Fonctionnement</i>	622 753,00 €	623 285,00 €	532,00 €

Culture

<i>Investissement</i>	0 €	5 319,01 €	5 319,01 €
<i>Fonctionnement</i>	3 519 760,47 €	3 546 770,51 €	27 010,04 €

Ce qui donne la balance consolidée suivante :

Résultat de l'Exercice 2015

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
<i>Investissement</i>	19 673,66 €	67 523,42 €	47 849,76 €
<i>Fonctionnement</i>	8 785 056,66 €	8 750 995,82 €	-34 060,84 €
RESULTATS	8 804 730,32 €	8 818 519,24 €	13 788,92 €

Résultat de clôture 2015

	Budget Principal	Budget Annexe Commercial	Budget Annexe Animations	Budget Annexe Culture	Résultat de clôture 2015
Investissement	353 078,22 €	28 205,89 €	0 €	3 299,28 €	384 583,39 €
Fonctionnement	47 250,44 €	-116 059,85 €	532,00 €	24 627,59 €	-43 649,62 €
Résultat	400 328,86 €	-87 853,96€	532,00 €	27 926,87 €	340 933,77 €

Je vous demande, Mes Chers Collègues, d'approuver le compte financier d'Arcachon Expansion pour l'exercice 2015.

Délibéré du Conseil d'Administration :

Délibération N° 2 : Affectation des résultats 2015

Mes Chers Collègues,

Vu la délibération N°1 du Conseil d'Administration en date du 21/03/2016 vous proposant d'approuver le compte financier 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2221-48,

Je vous propose de procéder à l'affectation des Résultats de l'exercice 2015.

Budget Principal 720 :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : Excédent	18 044,56 €
Excédent reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	29 206,08 €
Résultat de clôture à affecter : excédent	47 250,64 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent	19 191,99 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA) Excédent	333 886,23 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001) Excédent	353 078,22 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	€
Recettes d'investissement restant à réaliser	€
Solde des restes à réaliser	€

Excédent 353 078,22 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement- résultat excédentaire 47 250,64 €

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) €

En excédent reporté à la section de fonctionnement du Budget Principal (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1) 47 250,64 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Budget Principal –Arcachon Expansion

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 – solde d'exécution N-1
	47 250,64 €		353 078,22 €
			R1068 Autres réserves
			€

Je vous demande, Mes Chers Collègues, d'approuver l'affectation des résultats du budget principal 720 de l'exercice 2015.

Délibéré du Conseil d'Administration :

Budget Annexe 730 – Activité Commerciale :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : Déficit	- 80 230,43 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	- 35 829,42 €
Résultat de clôture à affecter : Déficit	- 116 059,85 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent	23 338,76
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA) excédent	4 867,13 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001) Excédent	28 205,849€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	€
Recettes d'investissement restant à réaliser	€
Solde des restes à réaliser	€

Excédent : 28 205,89 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement- résultat déficitaire - 116 059,85 €

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement du budget annexe « Activité Congrès et Réceptif » d'Arcachon Expansion (Recette budgétaire au compte R 1068) €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) €

En déficit reporté à la section de fonctionnement du Budget Commercial (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1)- 116 059,85 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Budget Annexe « Activité Congrès et Réceptif »–Arcachon Expansion

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 – solde d'exécution N-1
- 116 059,85 €	€	€	28 205,89 €
			R 1068 Autres réserves
			€

Je vous demande, Mes Chers Collègues, d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe commercial 730 de l'exercice 2015.

Délibéré du Conseil d'Administration :

Budget Annexe 740 – Animations :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	532 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	0 €
Résultat de clôture à affecter :	0 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	0 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA)	0 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au D001)	0 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €

Besoin de financement 0 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement- résultat excédentaire 532 €

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement du budget annexe « Animations» d'Arcachon Expansion (recette budgétaire au compte R 1068) 0 €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) 0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement du Budget Animations (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1) 532 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Budget Annexe « Animations »–Arcachon Expansion

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 – solde d'exécution N-1
	532,00 €	€	€

Je vous demande, Mes Chers Collègues, d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe animations 740 de l'exercice 2015.

Délibéré du Conseil d'Administration :

Budget Annexe 750 – Culture :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : Excédent	27 010,04 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	- 2 382,45 €
Résultat de clôture à affecter : Excédent	24 627,59 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent	5 319,01 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA) : déficit	- 2 019,73 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au D001) : excédent	3 299,28 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	€
Recettes d'investissement restant à réaliser	€
Solde des restes à réaliser	€

Excédent : 3 299,28 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement- résultat excédentaire 24 627,59 €

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement du budget annexe « Culture » d'Arcachon Expansion (recette budgétaire au compte R 1068) €

En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068) €

En déficit reporté à la section de fonctionnement du Budget Culture (Ligne budgétaire D002 du budget N + 1) €

En excédent reporté à la section de fonctionnement du Budget Commercial (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1) 24 627,59 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Budget Annexe « Culture »–Arcachon Expansion

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N - 1	R001 – solde d'exécution N-1
0 €	24 627,59 €	0 €	3 299,28€
			R 1068 Autres réserves
			€

Je vous demande, Mes Chers Collègues, d'approuver l'affectation des résultats du budget annexe culture 750 de l'exercice 2015.

Délibéré du Conseil d'Administration :

Délibération N° 3 : Budget Primitif 2016

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Art. R 2221-43,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 31 mars de chaque année,

Je vous propose d'examiner le budget primitif 2016 d'Arcachon Expansion pour lequel l'Assemblée prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Cette présentation se compose des 4 budgets suivants :

- ↔ **720 : Budget Principal**
- ↔ **730 : Budget Annexe Activité Commerciale**
- ↔ **740 : Budget Annexe Animations**
- ↔ **750 : Budget Culture**

Ces budgets sont présentés en deux sections. Dans la première, sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation. Dans la seconde, sont prévues et autorisées les opérations d'investissement.

Ces budgets ont été élaborés conformément aux orientations du Débat d'Orientations Budgétaires proposé au Conseil d'Administration du 21 Janvier 2016 et seront réalisés dans la limite des crédits budgétaires votés par chapitres (chaque chapitre regroupant plusieurs articles).

Pour certaines dépenses générales (véhicules, carburants, informatiques, serveurs, honoraires comptables, etc) lorsqu'elles ne peuvent être attribuées directement, elles seront réparties sur les différents budgets selon les clés de répartitions suivantes :

- Informatiques, serveurs (en fonction du nombre de poste) Office de Tourisme 30%, Palais des Congrès 32 %, Olympia 38 %.
- Véhicules, carburants, honoraires comptables, progiciel comptable (en fonction du rapport des dépenses N-1); Office de Tourisme 40%, Palais des Congrès 20 %, Olympia 40 %.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir adopter les budgets :

- ↔ **720 : Budget Principal**
- ↔ **730 : Budget Annexe Activité Commerciale**
- ↔ **740 : Budget Annexe Animations**
- ↔ **750 : Budget Culture**

Délibéré du Conseil d'Administration :

Délibération N° 4 : Tarifs Culture 2016

Les statuts d'Arcachon Expansion prévoient que le Conseil d'Administration «fixe les taux de redevance dus par les usagers».

Nous vous proposons pour l'année 2016 les tarifs suivants :

➤ TARIFS SAISON CULTURELLE

➤ Tarifs des spectacles

Catégories des spectacles	Plein Tarif	Tarif réduit*	Tarif Abonnés	Tarif Jeunes***	Tarif Galerie	Tarif Arcachon Expansion**
A	41 €	34 €	30 €	25 €	22 €	25 €
B	29 €	24 €	22 €	15 €	14 €	15 €
C	17 €	14 €	12 €	10 €	9 €	5 €
D	45 €	41 €	37 €	34 €	27 €	33 €
E	50 €	48 €	45 €	43€	40 €	45 €

****TARIF ARCACHON EXPANSION permettant :**

A l'Office de Tourisme de commercialiser un produit packagé comprenant un spectacle.

Au Palais des Congrès de proposer aux organisateurs de congrès et séminaires des spectacles lors de leur venue à Arcachon.

A chaque salarié d'Arcachon Expansion de bénéficier de 2 places maximum par spectacle.

Pour s'abonner, la personne doit choisir au minimum 4 spectacles différents dans la programmation, tout en prenant garde de sélectionner au moins un spectacle de catégorie B et un de catégorie C. La somme à régler correspond au tarif abonné multiplié par le nombre de spectacles

Le Tarif Abonné :

Les abonnés peuvent à tout moment, acheter des billets supplémentaires à leur abonnement, en bénéficiant de ce tarif sur présentation de leur carte.

***Le Tarif Réduit :**

Il est accordé (sur justificatif) aux :

- ⌘ Demandeurs d'emploi,
- ⌘ Possesseurs de la carte Avignon Festival OFF,
- ⌘ Professionnels et intermittents du spectacle,
- ⌘ Abonnés de l'IDDAC,
- ⌘ Comités d'Entreprise et d'Œuvres Sociales (pour un achat de 10 places minimum),
- ⌘ Pour les places au balcon Abonnés au théâtre partenaires (Le Bouscat, TNBA, Opéra),
- ⌘ Il est accordé aux Adhérents de l'UTLARC sur tous les spectacles de la Saison Culturelle 2016/2017,
- ⌘ Il est accordé aux Adhérents de BENEVOL'ARC sur tous les spectacles de la Saison Culturelle 2016/2017 sur présentation de la carte d'adhésion à BENEVOL'ARC,
- ⌘ Abonnés au théâtre partenaires (Le Bouscat, TNBA, Opéra) ?
- ⌘ Il est accordé au membres du Conseil d'Administration (hors élus) dans la limite de 2 places par spectacles.

*** Le **Tarif Jeunes** est accordé aux personnes de moins de 26 ans sur présentation d'une pièce d'identité.

➤ **La « Carte » Arcachon Culture**

Valable pour toute la saison 2016/2017 elle est obligatoire pour bénéficier des tarifs d'abonnements.

Elle permet de bénéficier de plusieurs avantages :

- Recevoir les informations à domicile
- Accéder à l'ouverture anticipée de la période d'abonnement,
- Bénéficier de tarifs abonnés pour l'achat de places supplémentaires,
- Etre invité aux causeries et aux clés d'écoute,
- Bénéficier d'une place gratuite sur un spectacle de catégorie C pendant la Saison (hors Jeudi's Jazz, Salon de Musique et ...) en fonction des places disponibles et selon le quota fixé pour les abonnés.

Tarif Carte Arcachon Culture : 20 €

➤ **Abonnements scolaires :** (ou établissement artistique, culturel, social, éducatif)
Offre s'appliquant à une sélection de spectacles

- ↪ 1 spectacle 8 €
- ↪ 3 spectacles 22 €
- ↪ 5 spectacles 33 €

Réservé aux groupes d'élèves de moins de 26 ans (10 élèves minimum)
souscrivant des abonnements identiques : mêmes spectacles, mêmes dates.

Accompagnateur : 1 place gratuite par groupe de 10 élèves assistant à une même représentation.

Le tarif en temps scolaire

Collèges et Lycées :	5 €
Maternelles et Primaires :	4 €
Ecoles Hors Arcachon :	5 €

➤ **Passeport Danse**

Le Passeport Danse permet de bénéficier d'un tarif spécial sur les spectacles de danse programmés sur la saison 2016/2017.

Le client choisira au moins 4 spectacles avec l'obligation d'en prendre minimum 1 en catégorie C. Le prix du Passeport Danse sera calculé en fonction des spectacles choisis selon les tarifs ci-dessous.

Catégories des spectacles	Plein Tarif	Tarif réduit*	Tarif Jeunes**
A	27 €	22 €	17 €
B	18 €	13 €	11 €
C	11 €	9 €	7 €
D	35 €	32 €	29 €

Partenariats :

- **Mairie : 35** invitations par spectacle sur la Saison Culturelle.
- **Protocole et Presse : 10** invitations par spectacle sur la Saison Culturelle.
- **Professionnels : 12** invitations par spectacle sur la Saison Culturelle.
(On entend par professionnels les Directeurs de Théâtre, les Organismes subventionnant Arcachon Expansion Service Culture et les dirigeants de Compagnies ou partenaires privés, SACEM)
- **Production :** invitations selon contrats.
- **Source Sainte Anne des Abatilles : 2** invitations par spectacles définies par convention.
- **Renault Côte d'Argent : 150** invitations réparties sur l'ensemble de la Saison Culturelle définies par convention.

- **FESTIVAL « CADENCES » 2016**

La 13ème édition du Festival Cadences d'Arcachon se déroulera **du jeudi 22 septembre au dimanche 25 septembre 2016:**

	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif Ecole de Danse + Compagnies
Théâtre de la Mer	7€	7€	5€
Théâtre Olympia	30€	20€	12€
Scolaires (en temps scolaire)	5€ pour établissements scolaires		

Tarif Réduit :

Il est accordé **(sur justificatif)** :

- Aux jeunes de moins de 26 ans,
- Aux étudiants,
- Aux demandeurs d'emploi,
- Aux abonnés de l'IDDAC
- Aux Comités d'Entreprise et d'œuvres Sociales (achat de 10 places par spectacle),
- Aux Théâtres Partenaires.
- Aux abonnées de l'UTLARC et Bénévol'Arc.

Pass Danse

PASS	TOUT PUBLIC	REDUIT	Ecoles de danse
4 spectacles	110€	70€	40€
3 spectacles	84€	55€	32€

Le Pass Danse « 4 Spectacles » (du Théâtre Olympia) donne l'accès gratuit à deux spectacles au choix programmés au Théâtre de la Mer.

Un stage est organisé avec un chorégraphe le samedi matin de 9h30 à 12h. Tarif de 20€/personne.

➤ CONCERTS D'ETE 2016 :

Partenariats :

- **Mairie : 100** invitations par concert de l'été en conformité avec les conventions de mise à disposition du Théâtre de l'Olympia et du Vélodrome.
- **Protocole et Presse : 10** invitations par concert de l'été.
- **Arcachon Expansion : 150** invitations par concerts d' « Arcachon en Scène » au Vélodrome afin de répondre aux sollicitations des partenaires, clients divers et médias radios.
- **Production :** invitations selon les contrats de production.
- **Renault Côte d'Argent : 50 places en loge et 30** invitations en parterre par concert définies par convention.
- **Groupe Charbonnier Gestion : 50 places en loge et 20** invitations en parterre par concert définies par convention.
- **Société Testedis (Leclerc) : 50 places en loge et 20** invitations en parterre par concert définies par convention.
- **Sources Sainte Anne Abatilles : 10** invitations par concert de l'été définies par convention.

➤ Atelier Théâtre :

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs de participation à l'Atelier Théâtre encadré par une compagnie professionnelle le mercredi de 18h à 20h. Atelier destiné aux plus de 14 ans.

Le tarif proposé (hors vacances scolaires) est le suivant :

200 € pour la période d'octobre 2016 à juin 2017.

➤ PARTENARIAT DIVERS :

Arcachon Expansion a été sollicité pour l'attribution de places de spectacle par l'organisme suivant :

- **2 places** ont été accordées pour le concert de Christophe Willem du 16 Mars
- **2 places** pour le spectacle du Malandain Ballet Biarritz du 24 Mars à l'Association Tendance Déco pour le loto organisé pour la collecte de fond au profit du téléthon et de l'association Aux Enfants du Monde

Partenariats Arcachon en Scène

	Johnny Hallyday	Cabrel	Frero delavega	
Virgin radio &	20	30	20	Campagne spots Radio sur Virgin et RFM (270 spots) + Annonce jeu + Jeu + Parution dans l'agenda + Mise en avant sur la page facebook de la radio de Virgin
NRJ et Chérie FM	20	20	20	<p>SPOT SUR TOUS LES CONCERTS DE L'ETE : NRJ + CHERIE FM Bordeaux : 100 spots par station (valeur 12 100€ H.T) + speaks animateurs + relais rédactionnel sur chaque page Facebook</p> <p>Cabrel : 50 spots sur Chérie Bx et Côte Basque+ speaks animateurs + relais rédactionnel sur chaque page Facebook</p>
Nostalgie	16	20		<p>Johnny Hallyday : 50 spots + 50 annonces jeu promo + 15 interventions animateurs du 27/06 au 1/07 + post Facebook + jeu Francis Cabrel : 50 spots + 50 annonces jeu promo + 15 interventions animateurs du 18/07 au 22/07 + post Facebook + jeu</p>
Bouche B	5	5		1/2 page de pub dans le numéro de mai/juin ou juillet/août
Jeu sur page Facebook Arcachon en Scène	10	10	10	
Plage FM	2	2		<p>Annonces des concerts 6 fois par jour la semaine de votre choix le concert + annonce dans rubrique agenda "à vos blocs notes".</p> <p>Interview enregistrée dans le cadre de l'émission "sous les projecteurs" + 1 direct + annonce jeux + agenda</p>
Fréquence Grands Lacs (Radio locale)	6	6		Diffusion spot générique du Festival + annonces Jeux pour faire gagner des places + Annonces dans l'agenda

Partenariats Saison Culturelle

Structures	Willem	scapin	Lear	chamfort	
Lagardère Métropoles 381, boulevard Wilson - 33200 BORDEAUX RFM	10				Imprimé
WIT FM / Chérie FM	10				45 spots + ,+ speaks animateurs + relais sur la page facebook
RTL2				10	chronique pop news le mercredi + breve web + facebook + 2 citations jeux antenne
Nostalgie				10	
Culture Atlantique Mag	2	2	2	2	Article / Interview sur les artistes de la saison + annonces webradio et Facebook
Bouche B	12			12	Pub 1/2 p + annonces agenda sur mag + facebook

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ✓ **ADOPTER les tarifs et invitations précités,**
- ✓ **ADOPTER les dispositions qui viennent de vous être exposées,**
- ✓ **HABILITER notre Directeur Général à signer les conventions nécessaires avec les interlocuteurs et partenaires concernés.**

Délibéré du Conseil d'Administration :

DELIBERATION N°5 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BENEVOL'ARC

Mes Chers Collègues,

Compte tenu de ses statuts et des délégations qui lui ont été accordées par la ville d'Arcachon, ARCACHON EXPANSION organise, dans l'intérêt général de la Commune et des Arcachonnais, des spectacles culturels et des manifestations événementielles.

L'Association BENEVOL'ARC a pour but d'apporter son aide par l'intermédiaire de ses membres bénévoles aux diverses manifestations organisées par la ville d'Arcachon, les associations et les établissements publics de la Ville.

De par son objet l'association Bénévol'arc est susceptible d'apporter son concours à :

- ✓ L'organisation des spectacles;
- ✓ L'accueil et le placement du public à l'Olympia ;
- ✓ L'organisation des manifestations événementielles ouvertes au public.

Les modalités de mise en œuvre du partenariat sont définies ci-dessous. Toutefois elles peuvent évoluer en fonction des demandes des deux partenaires dans le cadre d'avenants à cette convention.

Le partenariat, objet de la présente convention, portera notamment sur les manifestations suivantes :

- ✓ les Concerts d'été ;
- ✓ le Festival Cadence ;
- ✓ la Saison culturelle ;
- ✓ la Saison événementielle.

Le partenariat avec BENEVOL'ARC peut porter notamment sur les missions suivantes :

- ✓ Accueil du public lors des différents spectacles et animations, distribution des programmes et placement dans les salles ;
- ✓ Tenue du vestiaire ;
- ✓ Aide à la mise en place et au service des caterings ;
- ✓ Aide à la mise en place des loges ;
- ✓ Vente de foulards dans le cadre des Fêtes de la Mer ;

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION PARTENAIRE BENEVOL'ARC

Compte tenu de son objet, l'association BENEVOL'ARC s'engage auprès d'Arcachon Expansion dans la participation aux activités relevant de l'animation et de la culture.

L'association préviendra ses membres et s'assurera de leur disponibilité pour les spectacles et manifestations concernés. Ceux-ci respecteront le règlement intérieur des structures où ils seront appelés à participer à la mise en place de manifestations.

L'association devra assurer ses membres contre tous risques pouvant survenir dans le cadre des manifestations et missions ci-dessus énoncées-

ENGAGEMENTS D'ARCACHON EXPANSION

Arcachon Expansion sera tenue de fournir à l'association le calendrier des spectacles et manifestations un mois au moins avant la date prévue. Si un spectacle venait à être annulé ou reporté, l'association en serait tout aussitôt informée.

Arcachon Expansion s'engage à entretenir régulièrement l'association des projets à venir décider par le Conseil d'Administration de la régie.

Arcachon Expansion s'engage à assurer l'accueil des bénévoles de l'association dans les meilleures conditions, à donner toutes les informations qui leur sont nécessaires pour exercer les missions, et à répondre aux questions qu'ils peuvent poser.

En contrepartie des prestations assurées par l'association BENEVOL'ARC :

- ✓ Arcachon Expansion versera à BENEVOL'ARC une subvention annuelle **de 2 500 €**, dans le cadre du budget voté par son conseil d'administration,
- ✓ Arcachon Expansion accordera aux membres, participant bénévolement à l'organisation d'une manifestation ou d'un spectacle, l'accès gratuit au dit spectacle,
- ✓ Le tarif réduit est accordé aux Adhérents de BENEVOL'ARC sur tous les spectacles de la Saison Culturelle 2016/2017 sur présentation de la carte d'adhésion à BENEVOL'ARC.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération N°5 concernant la Convention avec l'Association Bénévol'Arc,**
- **Autoriser le Directeur Général à signer la convention avec l'Association Bénévol'Arc.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DELIBERATION N°6 : CONVENTION ENTRE ARCACHON EXPANSION / GROUPE CHARBONNIER GESTION ET TESTEDIS

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°1 du 21/01/2016, vous avez habilité le directeur général à signer et valider les conventions permettant le bon fonctionnement de la régie Arcachon Expansion.

L'ensemble de la saison culturelle nous permet d'accueillir plus 60000 spectateurs sur l'ensemble de notre programmation, festivals et exposition inclus se répartissant de la manière suivante :

- Arcachon en scène : 3 concerts au vélodrome 19 juillet/1er aout : 15 à 30 000 spectateurs

Que les GROUPE CHARBONNIER GESTION et LECLERC (TESTEDIS) souhaitent s'investir dans l'activité culturelle arcachonnaise et réaliser dans le même temps des opérations clientèle leur permettant le développement de son activité commerciale.

Arcachon Expansion et les GROUPE CHARBONNIER GESTION et LECLERC (TESTEDIS) décident, par des conventions, de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens respectifs pour développer un partenariat sur une année.

Le GROUPE CHARBONNIER GESTION et LECLERC (TESTEDIS) souhaite accompagner Arcachon Expansion sur un axe culturel:

- Le festival Arcachon en Scène.

Le montant global de la contrepartie du GROUPE CHARBONNIER GESTION est estimée à : 25 000€.

Le montant global de la contrepartie de LECLERC (TESTEDIS) est estimée à : 25 000€.

Vous trouverez le détail ci-joint dans les conventions de partenariat.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération N°6 concernant la convention présentée,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DELIBERATION N°7 : CONVENTION ENTRE ARCACHON EXPANSION ET RENAULT COTE D'ARGENT AUTO

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°1 du 21/01/2016, vous avez habilité le directeur général à signer et valider les conventions permettant le bon fonctionnement de la régie Arcachon Expansion.

Pour favoriser le développement culturel, le recours aux partenariats privés est devenu essentiel pour une structure comme la notre.

La société Renault Côte d'Argent Auto souhaite s'investir dans l'activité culturelle arcachonnaise et réaliser dans le même temps des opérations lui permettant le développement de son activité commerciale.

Arcachon Expansion et la société Renault Côte d'Argent Auto décident, par la présente convention, de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens respectifs pour développer un partenariat sur une année. La société Renault Côte d'Argent souhaite accompagner Arcachon Culture sur quatre axes :

- Théâtre de l'Olympia : saison d'octobre à mai : 25 000 spectateurs
- Festival Cadences : 5 jours en septembre : 18 000 spectateurs
- Arcachon en scène : 3 concerts au vélodrome 19 juillet/1er août : 15 à 30 000 spectateurs
- Expositions : mai et octobre et monumentale front de mer : 15 000 visiteurs

Le montant globale de la contrepartie entre Arcachon Expansion et la Société Renault Côte d'Argent est estimée à : 40 000 €:

Vous trouverez le détail ci-joint dans la convention de partenariat.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération N°7 concernant la convention présentée,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N° 8 : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE ARCACHON EXPANSION ET SOCIETE SAINTE ANNE ABATILLES

Mes Chers Collègues,

Dans l'intérêt général de la Commune et des Arcachonnais, Arcachon Expansion et « Les Abatilles d'Arcachon » souhaitent développer un partenariat favorisant leurs activités.

ARCACHON EXPANSION et « Les Abatilles d'Arcachon » ont convenu de collaborer sur les projets suivants :

- La saison culturelle;
- La fête de la musique ;
- Le Festival CADENCES ;
- Les Animations évènementielles ;
- Les Congrès et Séminaires.

Le montant global de la contrepartie entre Arcachon Expansion et la Société Sainte Anne Abatilles est estimée à : 6 000 €.

Vous trouverez le détail ci-joint dans la convention de partenariat.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération N°8 concernant la convention présentée,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N° 9: Vente à l'encan au profit de la SNSM

Mes Chers Collègues,

Le 25 mars, jour de l'Annonciation, c'est la fête patronale d'Arcachon à laquelle les habitants sont attachés. Cette fête chargée de tradition, avec une messe célébrée à la Basilique et une procession sur la jetée de la Chapelle, n'exclut pas la convivialité et la bonne humeur. Durant quelques jours, les Arcachonnais peuvent se retrouver autour d'un programme d'animations des plus variées.

Dans le cadre de la Fête d'Arcachon du 26 mars 2016, Arcachon Expansion propose d'organiser une vente à l'encan. Arcachon Expansion achètera 70 kilogrammes de poissons auprès de la Société Les Pêcheurs d'Aquitaine et constituera 35 lots de poissons de 2 kilogrammes.

Ces ventes se dérouleront au Port d'Arcachon et seront animées par le directeur du Port de Pêche.

L'ensemble des bénéfices de cette vente sera reversé au profit de la SNSM.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ✓ **VALIDER le principe de cette vente à l'encan le 26/03/2016 au profit de la SNSM,**
- ✓ **AUTORISER notre Directeur Général à signer tout document nécessaire au reversement des bénéfices à la SNSM.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N°10 : STATIONNEMENT PALAIS DES CONGRES

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) et à la délibération D14.04_4 du 11 avril 2014, « le Maire a délégation pour fixer, dans la limite de 5% d'augmentation annuelle par tarif, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; La création de nouveaux tarifs, la suppression de tarifs existants ou la modification de la grille tarifaire restera de la compétence du Conseil Municipal ».

Considérant la nécessité de mettre à jour régulièrement les tarifs afin de les adapter d'une part aux évolutions des conditions économiques et, d'autre part, à l'évolution de la qualité et du coût du service rendu,

Considérant le contexte de concurrence de plus en plus forte, du palais des Congrès d'Arcachon, avec notamment, les ouvertures de nouveaux Palais (Mont de Marsan, Agen) et la volonté de poursuivre une politique d'attractivité et conforter son positionnement en tant que destination d'affaire sur le Grand Sud-Ouest,

Considérant qu'il a été mis en évidence une demande de plus en plus répétée des congressistes et notamment des organisateurs de faciliter les mesures de stationnement à proximité du Palais des Congrès qui constituent un frein potentiel à sa commercialisation.

La ville souhaitant apporter son soutien constant à l'activité du Palais des Congrès propose de créer, à compter du 1er avril 2016, un tarif qui pourra être fixé à 3,20 € à la journée (pendant toute l'année) et qui sera proposé sous forme de macarons acquis par Arcachon Expansion exclusivement pour l'activité du Palais des Congrès dans le cadre de l'organisation des congrès et séminaires.

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter le tarif ci-dessus mentionné,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N° 11 : DEPOT DOSSIER CERFA N°13824*03

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dossier (Cerfa N°13824*03) demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) devant être déposé avant le mois de juin 2016 pour permettre l'exploitation du Palais des Congrès conformément aux règles des ERP, Commission de Sécurité et mise en sécurité des personnes en situation de hcp GN8.

Conformément à la constitution du dossier : « Si le *Propriétaire ou l'Exploitant de cet établissement est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration l'autorisation à présenter la demande de validation de l'agenda* ».

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N° 12 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE CLASSEMENT EN ZONE TOURISTIQUE INTERNATIONALE

Mes Chers Collègues,

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économique a introduit, au sein du Code du Travail, la notion de « Zones Touristiques Internationales », dans lesquelles il peut être dérogé à la règle du repos dominical. L'article L.3132-24-I du code du travail précise que les établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et des services, situés dans ces zones, peuvent désormais donner le repos hebdomadaire par roulement, pour tout ou partie du personnel, dans les conditions prévues aux articles L.3132-25-3 et L.3132-25-4 du code du travail.

Le décret n°20154-1173 du 23 septembre 2015 (article 6), pris en application de l'article L.3231-24 du code du travail, introduit un nouvel article R.3132-21-1 qui précise que les Zones Touristiques Internationales sont délimitées par un arrêté des ministres chargés du travail, du tourisme et du commerce.

La demande de délimitation de la Zone Touristique Internationale est faite par le maire ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, lorsque celui-ci existe et que le périmètre de la zone excède le territoire d'une seule commune.

La demande transmise au préfet de région, doit être motivée et comporte une étude d'impact justifiant, notamment, l'opportunité de la création de la zone. Les critères suivants sont pris en compte :

- 1/ le rayonnement international en raison d'une offre de renommée internationale en matière commerciale ou culturelle ou patrimoniale ou de loisirs ;
- 2/ la desserte par des infrastructures de transports d'importance nationale ou internationale ;
- 3/ une affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France ;
- 4/ un flux important d'achats effectués par des touristes résidant hors de France, évalué par le montant des achats ou leur part dans le chiffre d'affaires total de la zone.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux propose d'accompagner la commune d'Arcachon dans sa démarche visant à solliciter la dénomination en Zone Touristique Internationale, ce qui permettrait de renforcer l'attractivité d'Arcachon auprès de la clientèle internationale et d'apparaître comme une destination touristique majeure en intégrant le groupe restreint des communes bénéficiant actuellement de ce classement.

La Ville d'Arcachon ne disposant pas, en interne, des moyens lui permettant de réaliser les études et diagnostics nécessaires à la constitution de son dossier, souhaite confier à la CCI de Bordeaux la mission de réaliser ceux-ci pour son compte.

Le montant de la proposition de la CCI, pour la réalisation de cette mission, s'élève à **6 500 euros**, se décomposant comme suit :

- 5 000 euros pour l'étude de diagnostic
- 1 500 euros pour l'enquête complémentaire auprès des commerçants

Le plan de financement proposé prévoit une prise en charge de ce budget par la CCI de Bordeaux à hauteur de 30 % (soit 1 950 Euros), la commune gardant à sa charge les 70 % restant soit (4 550 euros), lesquels pourraient être eux-mêmes financés à hauteur de **50 % par Arcachon Expansion**.

Cette répartition fera l'objet d'une convention de financement tripartite, dont le projet est joint en annexe au présent rapport, la Ville se réservant par ailleurs le droit de solliciter, auprès de tous organismes extérieurs publics ou privés, les subventions permettant de contribuer au financement de cette étude.

Ceci étant exposé, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N° 13 : ACHAT TRIBUNES VELODROME

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de développement culture, notamment sur les spectacles d'Arcachon en Scène, et pour faire face au retrait par la Ville de la mise à disposition du gradin sur le Théâtre de la Mer dans le cadre du Festival Cadences , Arcachon Expansion a saisi l'opportunité de l'achat d'un gradin de 1 576 places assises à la Ville de Valras.

Sans modification de l'implantation du Vélodrome pour les concerts de 2016, l'achat de cette tribune nous permet d'augmenter la jauge de places assises de 220 :

Cette tribune nous permettra d'économiser la location d'une tribune de 600 places pour Cadences du fait de l'obsolescence de celle de la Ville : **gain 6 000 €**,

Cette tribune nous permettra d'envisager sur 2017 et années suivantes une implantation différente du Vélodrome et des prépositions de spectacles nouveaux,

Dans le cas où nous aurions des difficultés de montage, stockage, utilisation, etc... nous pourrions sans difficulté revendre cette tribune pour une valeur de 15 à 20 000 € à des sociétés de locations ou d'évènementielles.

Montant de l'investissement 2016 : **25 000 € TTC.**

Ceci étant exposé, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Délibération N° 14 : CONVENTION DE PARTENARIAT « Destination Côte Atlantique »

Mes Chers Collègues,

Suite au refus du contrat de destination Côte Atlantique dans le cadre des contrats Destination 2015 du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, un groupement solidaire s'est constitué avec comme principaux objectifs :

- Développer la notoriété et la visibilité de la destination sur l'Allemagne,
- Etendre le volet marketing sur la Belgique et/ou Pays-Bas,
- Se doter d'un observatoire.

Dans le cadre de son plan de promotion et marketing 2016/2018, Arcachon Expansion souhaite s'associer à ce groupement solidaire pour valoriser sa destination.

En partenariat avec le SIBA et le groupement, nous avons participé à la campagne Altantukkiiste sur Francfort et Dusseldorf.

Notre engagement avec le groupement solidaire pour l'année 2016 s'élèvera à **1 250 €**.

Ce montant sera renégocié chaque année en fonction des actions à mener.

Ceci étant exposé, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Adopter la délibération,**
- **Autoriser le Directeur Général à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :